

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Direction générale de l'Administration Et de la Mondialisation

Délégation des Affaires Générales

Bureau des Personnels à Nantes et des Traitements DAGN/RHN/T3

Affaire suivie par : Jacqueline ARNAULT

N° 1450 DAGN/RHN/T3

Nantes, le

0 1 JUIN 2011

Mademoiselle Françoise NICOLAS 17 allée du Doyen Lamache 35700 RENNES

Mademoiselle,

Par lettre du 6 mai 2011, adressée à la Trésorerie Générale pour l'Etranger qui me l'a retransmise, vous contestez le bien-fondé du titre de perception n° 1496 du 26 novembre 2010 émis à votre encontre.

Je vous précise que cette régularisation est consécutive à l'arrêté du 17 mai 2010 mettant fin à votre mission au BENIN à l'issue de vos congés administratifs.

Je vous rappelle en effet qu'un traitement calculé en position de présence au poste vous a été versé jusqu'au 30 juin 2010 inclus, alors que vous avez cessé vos fonctions à l'étranger le 13 mai 2010, avec des droits à congés administratifs d'une durée de 25 jours ouvrés (36 jours consécutifs). Du 14 mai au 18 juin 2010, vous ne deviez percevoir que 50 % de l'indemnité de résidence de poste et ne rien percevoir au titre de l'étranger à compter du 19 juin 2010 (date de la reprise en charge de votre traitement à l'Administration Centrale).

En conséquence un ordre de reversement d'un montant de 5 727,69 € a été calculé à votre encontre pour la période du 14 mai au 30 juin 2010

Dans ces conditions, je ne puis que vous inviter à vous en acquitter, dans les meilleurs délais, auprès du Trésorier Payeur Général pour l'Etranger.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour:

- T.G.E. - Service du Recouvrement

Réf.: TP n° 00100107504855710201001496

-D.R.H.(RH1 - RH 2 B)

Dominique FICARELL